

# Chapprouve ce contrat de licence !

L'ubunteros Anne Loucks est facétieuse. Fatiguée d'avoir à accepter, par succession de clics, ces contrats de licence utilisateur (ou CLUF) de logiciels propriétaires *que personne ne lit*, elle a lâchement décidé que dorénavant ce serait Simba qui signerait à sa place.

Le problème c'est que, comme Socrate, Simba est un chat. Nous voici donc devant un très dangereux vide juridique qui ne manquera pas d'interpeller Maître Eolas et nos spécialistes de Veni Vidi Libri.

## Un chat d'agrément

**The Agreeable Cat**

*Anne Loucks – février 2008*

*(Traduction Framalang : Olivier)*

Combien de fois vous êtes-vous retrouvé à faire défiler un contrat de licence comme celui-ci, tiré du site Web d'Adobe :



Les gens ont pris la (mauvaise) habitude de simplement cliquer sur « Accepter » sans même lire les termes du contrat. Je comprends tout à fait cette attitude. Lire un CLUF, c'est une perte de temps. « Bla bla bla... en acceptant ce contrat vous déclarer céder votre premier-né... bla bla bla... vendez votre âme... » etc.

J'ai trouvé une merveilleuse solution à ce problème. Mon chat, Simba, accepte le contrat à ma place. N'étant pas reconnu légalement, j'ignore si l'accord d'un minou vaut quelque chose face à un juge, mais en supposant que cet accord soit valable, je pense que c'est lui qui serait responsable de tout manquement aux termes du contrat. D'un autre côté il n'est même pas majeur, du moins en âge humain.



Alors d'abord il faut trouver un moyen pour amener Simba à pousser sur le bouton. Je me sers d'un morceau de carton sur lequel j'ai collé une surépaisseur pour appuyer sur la barre d'espace, dans la plupart des cas c'est suffisant pour appuyer sur un bouton à l'écran après que vous l'ayez activé avec la touche TAB.



Ensuite je le place correctement au dessus du clavier de mon ordinateur.



Et enfin j'attire Simba sur la plateforme en carton en lui faisant miroiter des caresses.



C'est gagné ! Il a appuyé sur le bouton de sa propre initiative. Ok, il y a été indirectement contraint et il a reçu une récompense, mais concrètement, personne n'a forcé mon chat à appuyer sur ce bouton et à se lier à ce contrat de licence. En tout cas on sait qu'il n'y a pas été contraint par la menace.



C'est parti, le téléchargement est lancé et je ne me suis engagé à rien.

Cette stratégie est également applicable avec un petit chien, un enfant (de préférence celui du voisin) ou n'importe quel ingénieux petit appareil permettant d'appuyer sur les boutons en fonction du vent dans les branches des arbres. C'est pas moi, c'est Mère Nature qui a appuyé, promis !

Qui sait quelle valeur un tel argument aurait au tribunal, et après tout, est-ce vraiment important ? Les CLUF sont une vaste plaisanterie à la base car elles ne sont pas signées physiquement. Mais si vous n'êtes pas sûr de la légalité de ce que vous faites avec vos logiciels, peut-être que votre chat sera tout aussi enchanté que le mien d'avoir à appuyer sur ce bouton.